

S

P

L



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

pays de la Loire

Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne - Sarthe - Vendée

Bulletin de la section académique du SNES

15, rue Dobrée - 44100 NANTES

tél. 02 40 73 52 38

e-mail : s3nat@snes.edu sur le Web : www.nantes.snes.edu

N°42 - mai 2022 - Prix du numéro : 1.50€

Edito

Urgences

Après cinq années de politique néolibérale, les services publics rencontrent de plus en plus de difficultés pour assurer leurs missions. A l'approche de l'été, dans les services de santé, les personnels manquent pour occuper les postes vacants obligeant à des fermetures de services.

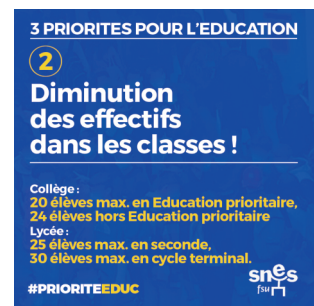
La situation dans l'Éducation Nationale est assez comparable. Les résultats aux concours montrent l'ampleur de la crise de recrutement qui atteint un niveau inégalé cette année mettant en danger l'existence même des concours et ouvrant ainsi la voie à une contractualisation accrue de nos professions. Malgré les récentes dénégations du Ministère, des enseignant.es manqueront bien à la rentrée dans les classes, sans parler des autres personnels de l'Éducation Nationale tout aussi nécessaires au bon fonctionnement des établissements publics. La situation actuelle montre la nécessité d'un plan de titularisation des personnels non-titulaires que le SNES et la FSU revendiquent.

Revaloriser nos métiers sans contreparties est une urgence et un impératif pour cha-

cun.e d'entre nous. Plus aucun.e professeur.e, CPE, Psy-EN ne doit être recruté.e en dessous de 2 000 € nets. Le gel du point d'indice a généré une perte de pouvoir d'achat auquel s'ajoute aujourd'hui une inflation qui risque d'augmenter encore dans les mois à venir. Les grilles doivent donc être reconstruites avec l'objectif de retrouver un traitement de début de carrière équivalent à 2 fois le SMIC (niveau de 1982). Aucun.e agent.e (AED, AESH) ne devrait être rémunéré.e à moins de 1850 euros net pour un temps plein. Les pensions doivent être immédiatement revalorisées.

Redonner de l'attractivité à nos métiers, c'est aussi donner aux personnels les moyens de leur action en améliorant nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves largement dégradées après 5 années d'attaques incessantes. Les attentes de la profession sont fortes et nombreuses : autant de chantiers qui attendent le nouveau ministre. Ce sont ces revendications de la profession que le SNES-FSU portera pour un service public d'Éducation de qualité et des services publics renforcés.

Nelly Hervouet, 25 Mai 2022



Notre projet pour le second degré, pour nos métiers, pour nos carrières est ambitieux. Portons-le ensemble pour gagner !



CONGRÈS NATIONAL
MONTPELLIER 2021 snes fsu

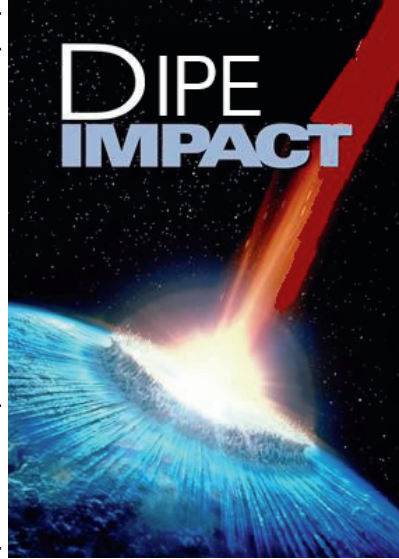
Sommaire

- 1.....Éditorial
- 2.....Quand c'est flou ...
- 3.....WANTED : CPE & PSY-EN
- 4 à 6. Congrès académique 7 et 8 avril 2022
- 7.....Courants de pensée
- 8.....Manifeste pour le 2nd degré



DIPE : une refonte bien inquiétante ...

Le rectorat a annoncé au CTA de février 2021 une refonte en profondeur des services de la DIPE. Ceux-ci sont actuellement organisés dans une logique de disciplines (comme dans tous les autres rectorats, un·e gestionnaire a la charge de tout ou partie des collègues d'une discipline), permettant un suivi longitudinal de la carrière des collègues et un suivi transversal des opérations de mutations et de carrières. Dans la nouvelle structure, un·e gestionnaire aura en charge un certain nombre d'établissements, regroupés en DIPE départementale. Le rectorat justifie cette réorganisation en s'appuyant sur l'engagement n°10 du Grenelle de l'Éducation : « Gérer les ressources humaines au plus près des territoires », en développant un « écosystème centré autour des établissements » (*sic*). Étonnamment, nous sommes l'une des deux académies qui se lancent dans cette aventure ...



Dès l'annonce prévue pour la rentrée prochaine, la section académique a sollicité une audience auprès du rectorat afin d'interroger la DIPE sur l'objectif de cette réorganisation. Nous avons appris que sa mise en œuvre était finalement repoussée au 1er novembre pour les enseignant·es de LP et en Documentation, puis en mars 2023 pour l'ensemble des disciplines. Nous restons vigilant·es.

Pour le SNES-FSU, cette opération est très inquiétante : en termes « d'efficacité » de gestion, il est difficile d'imaginer que celle-ci ne soit pas dégradée, notamment au vu des spécificités disciplinaires ; d'autre part, le suivi des personnels non-titulaires, amenés à changer très souvent d'établissement, va s'en trouver dégradé ; enfin, de façon plus fondamentale, cette (première ?) étape laisse pressentir une départementalisation de la gestion des enseignant·es du 2nd degré.

Devenir des AED ?

Depuis 2016, le SNES-FSU est intervenu auprès des différents cabinets ministériels, afin d'obtenir pour tous les

personnels (AED/AESH) les primes REP/REP+. Récemment, un recours auprès du Conseil d'État a été déposé par nos camarades de SUD EDUCATION qui ont obtenu gain de cause. Malheureusement, cette décision n'est pas rétroactive. Pour autant, l'État a 6 mois pour transposer ce recours et le mettre en application. Un recours similaire concernant les AESH est encore en instruction, de même que des sollicitations parlementaires.

Par ailleurs, une disposition récente évoque la mise en œuvre d'un décret de CDIisation pour les AED.

Ce décret ne correspond pas à nos mandats :

le SNES-FSU a toujours considéré que le travail d'AED ne constituait pas un métier, mais devait être une étape dans un parcours. Pour cela, il a toujours revendiqué un accès priorisé aux concours de la fonction publique pour les AED, la reconnaissance et la valorisation des compétences acquises dans le cadre de leur parcours de formation.

A défaut, ce décret risque d'enfermer dans la précarité nos collègues, sans aucune perspective claire sur la formation et les possibilités d'évolutions de carrière.





CPE : C'est Pas Encore ça !

Vos représentant·es CPE du SNES-FSU ont été reçu·es dès le 11 janvier en audience par le Secrétaire Général et le DRH du rectorat, et ont participé à deux groupes de travail rectoraux.

Lors de ces entrevues, nous avons abordé la création de 13 postes de CPE à la rentrée 2022. Même si nous nous félicitons de ces créations qui mettent fin à plusieurs années de gel des postes, elles demeurent largement insuffisantes pour répondre aux besoins et aux enjeux éducatifs des années à venir et à l'augmentation démographique dans notre académie.

Le SNES-FSU a dénoncé nos conditions de travail, à savoir des bureaux mal adaptés, des astreintes imposées aux collègues non-titulaires (stagiaires ou non-titulaires), le manque de postes d'AED et une rentrée de janvier 2022 chaotique.

Le SNES-FSU a dénoncé l'abandon des collègues (ceux qui ont vu leur effectif fortement augmenter ces dernières années, ceux sans CPE ou avec des demi-postes à 0,5), la situation des lycéen·nes en souffrance par une réforme du bac maltraitante et la politique de redéploiement des postes de CPE existants.

Le SNES-FSU demande le report des restes du vivier 1 sur le vivier 2 de la classe exceptionnelle. Les missions valorisées pour atteindre ce grade ne concernent pas les CPE dans leur quotidien. La valorisation de notre carrière doit concerner le cœur de notre métier et non d'autres missions.

Écho des luttes ...

Le SNES-FSU condamne le recours à la mutation dans l'intérêt du service décidé par l'administration à l'encontre de nos deux collègues CPE de Victor Hugo (44) et ce pour des motifs qui à ce jour restent non probants.

L'équipe éducative a su créer le collectif permettant de mettre en lumière cette situation (via une pétition). Cela s'est traduit par deux jours de mouvement massif des personnels (+90%), notamment chez les AED (100% de grévistes).

La généralisation du recours à la mutation dans l'intérêt du service est inacceptable. Dégrader les conditions d'exercice des collègues et les interchanger comme de simples variables d'ajustement ne saurait répondre aux demandes des établissements.

Psy-EN : C'est pas poPSYble !

Stage « Métier » Psy-EN EDO : il a eu lieu le 3 mai dernier et a été l'occasion d'échanger sur les évolutions en orientation, les CIO, les postes, les conditions de travail, etc ... Un atelier « clinique Métier » est mené depuis 3 ans pour explorer notre pratique : au-delà du travail prescrit (décrets, circulaires...) et de ce que l'on voudrait faire (nos projets d'activités, dans l'idéal ...), comment cela se passe-t-il en réalité ? Comment se débrouille-t-on ? Dans le cadre scolaire et avec les partenaires ?

Malgré les empêchements, nos conditions de travail matérielles et le manque de temps, ces stages permettent de discuter de « nos manières de faire », de nos valeurs professionnelles, de croiser nos pratiques et de transmettre nos savoir-faire : c'est un collectif riche de ressources.

27 postes Psy-EN EDO non pourvus à l'issue du mouvement Inter pour l'académie de Nantes !

En cette période (post) COVID, qui a engendré une dégradation de certaines situations sociales et la hausse de troubles psychiques, le MEN se désengage en ne recrutant pas suffisamment pour pourvoir les postes vacants de personnels de l'Education Nationale. Les élèves les plus éloigné·es de l'école décrochent, se réfugient dans la phobie scolaire, adoptent des comportements violents, de harcèlement et sont fragilisé·es dans la construction de leur avenir ... Mieux encadrer, mieux accompagner, nécessite de créer des postes et, pour les Psy-EN, réduire la taille des secteurs, c'est-à-dire le ratio nombre d'élèves/Psy-EN.

Le congrès académique du SNES-FSU de Nantes s'est tenu les jeudi 7 et vendredi 8 avril 2022, à Angers. Il précède le congrès national, du 9 au 13 mai, à Montpellier, où une délégation académique a porté les mandats qui avaient été adoptés.

Après un congrès en visioconférence l'an dernier, dans un format réduit de ce fait, nous avons enfin pu retrouver les temps d'échanges et de débats qui permettent de donner à notre syndicat une feuille de route pour les deux années à venir. Nous avons également pu renouer avec des moments de convivialité qui nous ont tant manqués depuis deux ans. Retour sur quelques points qui ont marqué nos échanges.

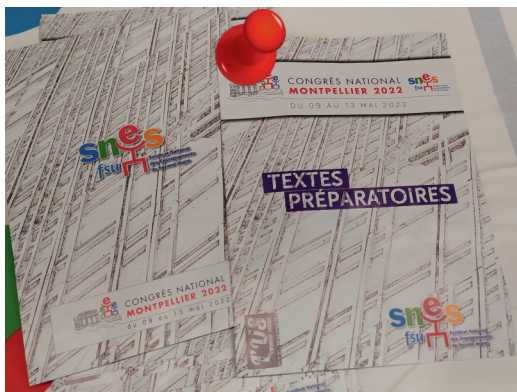
Pas cinq années de plus comme cela ... Notre congrès s'est tenu quelques jours avant le premier tour de l'élection présidentielle. Lors du débat général, nous avons pu dresser le bilan des cinq années du quinquennat d'Emmanuel Macron. Cinq années de politiques libérales destructrices pour notre modèle social et économique qui auront aggravé les inégalités et renforcé la désespérance sociale. Le congrès académique a clairement réaffirmé son refus des idées d'extrême-droite qui s'opposent au projet que nous portons. Le texte adopté à l'unanimité et qui fait la synthèse de nos débats est disponible en ligne.



Thème 1 : Redonner du sens et du commun au second degré

Beaucoup de questions étaient posées dans ce thème 1 et nous n'avons pu répondre à toutes, notamment en raison du temps imparti, mais les échanges ont été très riches en commission. Parmi les propositions faites au congrès académique de Nantes, retenons celles-ci :

- intégration de toutes les heures des dispositifs périphériques (« devoirs faits » par exemple) au service des enseignant·e·s et amarrées aux disciplines ;
- passerelles possibles pour tous les élèves de 2nde dans les trois voies du lycée ;
- « droit de grève » pour les lycéen·nes comme motif justifié d'absence (dans le cadre de grèves locales ou nationales déposées par des associations représentatives).



- liberté professionnelle facilitée par une concertation choisie et incluse dans les services.

- cadre clair donné au « distanciel » garantissant le droit à la déconnexion et la liberté

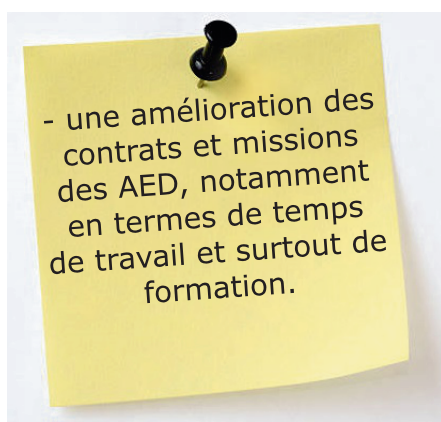
- minoration de la part du contrôle continu au DNB, suppression du contrôle continu au BAC dès la rentrée 2022.

- offre d'enseignement équitable entre privé et public : pas d'option ouverte dans le privé si elle n'existe pas dans le public.

Thème 2 : des personnels respectés et revalorisés

Quatre propositions d'évolutions majeures des textes du Thème 2 « Pour des personnels respectés et revalorisés » sont portées par le congrès académique :

- dans une continuité « historique » de plusieurs mandatures, le retour à un concours de recrutement du CAPES en fin de 3ème année de Licence, associé à une poursuite de formation en Master en tant qu'enseignant·e rémunéré·e – le constat étant notamment que l'élévation du niveau de concours a davantage dégradé la formation des enseignant·es et n'a pas apporté l'évolution salariale espérée ; ce mandat a donné lieu à une prise de parole en plénière au congrès national, mais n'a pas été repris dans le thème 2 adopté à Montpellier ;
- une meilleure prise en compte de la parentalité dans les carrières, et de façon plus générale, de plusieurs aspects de l'égalité professionnelle ;

**Thème 3 : une société juste, écologique et solidaire**

Comme d'habitude le Thème 3 a donné lieu à des échanges riches et variés, à l'image de ce thème dont le titre a été enrichi par le Congrès pour devenir : "Pour une société juste, solidaire et écologique". Les principaux points à retenir :

- l'opposition à toute nouvelle contre-réforme des retraites et la réaffirmation des mandats historiques du SNES-FSU (60 ans ; 37,5 annuités ; 75% du dernier salaire) ;
- un gros travail sur les discriminations dont sont victimes les personnes LGBTQI+ ainsi que sur les violences sexistes et sexuelles ;



Au total, beaucoup d'amendements votés dont nombre ont été intégrés par la commission Thème 3 du congrès national.

Thème 4 : Faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social

En commission, le texte a évolué sur de nombreux points, dont voici les plus saillants :



- pour lutter contre l'impact de la crise sanitaire et de la Loi de Transformation de la Fonction Publique sur l'action militante, il est apparu nécessaire de renforcer les S1 et les S2, à la fois en terme de moyens et de formation militante, mais aussi en facilitant le travail fédéral à ces deux échelles.

- l'ancrage du SNES-FSU dans le syndicalisme de transformation sociale aux côtés de la CGT et Solidaires a été réaffirmé et des pistes concrètes déclinées au niveau de l'Education ont été tracées pour mettre en musique le mandat fédéral (intersyndicale pérenne éducation, formations communes...).



- pour impliquer davantage les collègues également, la commission a proposé une enquête annuelle à leur destination, portant sur le métier, les conditions de travail et les politiques éducatives.



En plénière, le texte a été renforcé sur les moyens permettant de concilier engagement militant et vie personnelle, en particulier pour les femmes. Le thème a été adopté à l'unanimité.



Suite à notre congrès académique, le congrès national du SNES-FSU s'est tenu du 9 au 13 mai. Ces journées d'échanges nous ont permis de réinterroger nos mandats, parfois de les renouveler pour repartir de façon déterminée et ressourcée dans l'action syndicale.

Après la nomination d'E. Borne à la tête d'un gouvernement peut-être transitoire, il n'est pas possible de se faire d'illusions sur le cap qui sera maintenu. Si le choix de P. Ndiaye nous est présenté comme une volonté de rupture par rapport à l'ère Blanquer, pour ne pas être un affichage de plus, celle-ci devra se traduire rapidement dans les faits. Dans ce contexte, l'appel du congrès est donc plus que jamais d'actualité : nous devons porter notre projet pour le second degré, pour nos métiers et nos carrières ! Alors même que la revalorisation du point d'indice devait être à l'ordre du jour avant les législatives, alors même que l'exécutif continue de vouloir repousser l'âge de départ à la retraite, nous réaffirmons notre volonté de gagner pour nos salaires et nos pensions !

A l'image de celle initiée au collège Victor Hugo de Nantes, les luttes locales ont récemment prouvé combien il importe de se mobiliser collectivement pour reprendre la main sur nos carrières et nos métiers. Le recours aux mutations "dans l'intérêt du service", les difficultés d'accès au congé de formation, la chute drastique du nombre de candidats aux concours, les conditions des examens ... tous ces signes attestent d'une dégradation de nos métiers, plus largement du service public d'éducation. Nous portons donc un SNES-FSU combatif et revendicatif qui pèsera pour exiger des moyens pour améliorer nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves, et qui le fera dès cette fin d'année scolaire, quelle que soit l'issue des urnes, et bien sûr aussi dès la rentrée prochaine !



CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE - NANTES LE 23 MAI 2022

Pousser le néolibéralisme dans les oubliettes de l'histoire !

Le bilan de la séquence électorale des présidentielles confirme la tripartition du paysage politique. Une force néolibérale de destruction des droits sociaux, une 2e force nationaliste, autoritaire et xénophobe qui se nourrit de la première, et un 3e bloc qui se présente comme un potentiel appui au mouvement social pour imposer des alternatives (bifurcation écologique et anticapitaliste ; retraite à 60 ans ; augmentation générale des salaires et des pensions ; augmentation du point d'indice). Mais quel que soit le résultat des élections législatives, le mouvement syndical devra s'affirmer dans les luttes.

A l'Éducation nationale, les élèves sont privé-es d'une partie des cours et des accompagnements dont ils et elles devraient bénéficier. C'est d'autant plus inacceptable que la crise sanitaire a déjà occasionné de nombreuses interruptions dans leur scolarité, aggravant les inégalités scolaires. Les autorités n'assurent quasiment plus les remplacements. Le manque de titulaires sert de prétexte à la précarisation d'une partie grandissante des personnels. L'autre corollaire de la réduction des moyens est la montée en puissance des pressions managériales qui nuisent aux conditions de travail, à la santé et à la dignité professionnelle des collègues, à l'instar des deux CPE du collège Victor Hugo de Nantes ou des personnels du collège du Loroux Bottereau (44).

Les mobilisations se développent dans les départements (grève éducation en Loire Atlantique le 31 mai) et dans les établissements pour ouvrir des classes à la rentrée, pour imposer le décompte des élèves ULIS dans les effectifs prévisionnels des classes, pour exiger des moyens en personnels de vie scolaire, en AESH, en infirmières, en

assistantes sociales, en enseignant-es, en agents techniques ou administratifs, ou encore le classement en REP+.

Les actions sont parfois menées conjointement avec les parents d'élèves et font grand bruit dans la presse régionale. Elles sont d'autant plus indispensables que les prévisions pour la rentrée augurent d'une dégradation supplémentaire du fait des suppressions de postes et des centaines de postes non pourvus aux concours.

Les personnels comptent sur le Snes et la FSU pour formuler des revendications claires et unifiantes : titularisation de tous les personnels, augmentation des salaires et des pensions, opposition au néomanagement, développement du service public gratuit et égal pour tout-es, création massive de postes, réduction des effectifs, refonte de la formation initiale et continue, égalité femmes-hommes, suppression des réformes du lycée, du bac et de Parcoursup, accueil de tout-es les réfugié-es et régularisation des sans papiers ...

Pour contribuer à reléguer le néolibéralisme au rang de mauvais souvenir, notre syndicat doit également s'appliquer à construire des stratégies gagnantes, tant à l'échelon local et sectoriel lorsque les luttes se développent dans les établissements, qu'à l'échelle académique et nationale, au sein de l'interprofessionnelle.



Notre société est traversée par de nombreuses fractures : sociales, environnementales, démocratiques et économiques. Dans ce contexte de crise, la priorité est bien de retisser du lien, de redonner du sens à notre projet collectif démocratique, ce qui suppose notamment, et d'abord de s'attaquer aux inégalités de tout ordre qui minent notre modèle social. Le rôle des services publics est crucial, encore plus en temps de crise, comme l'ont montré ces dix-huit derniers mois de crise sanitaire au cours desquels les agents des services publics ont tenu la société à bout de bras.

Or, le service public d'Éducation est aujourd'hui à un tournant. Absence de revalorisation salariale conséquente, 7900 suppressions d'emplois dans les collèges et lycées publics en 5 ans, réformes profondément inégalitaires à l'image de la réforme du lycée, formation des futurs professionnels de l'Éducation sacrifiée, pilotage vertical et autoritaire ... Ces dernières années ont été marquées par un ensemble de mesures qui ont profondément mis à mal le service public d'Éducation.

Pour relever le défi de la reconstruction de notre système éducatif, le SNES-FSU porte un projet construit autour de deux impératifs : la revalorisation des personnels et la démocratisation de notre système éducatif au service de l'émancipation de la jeunesse et de l'élévation de ses qualifications. Le déclassé salarial de nos professions est insupportable et a de lourdes conséquences comme le montre la crise d'attractivité, qui chaque année, produit ses effets délétères. Sans fonctionnaires recrutés et formés, c'est bien l'avenir du service public d'Éducation qui est en jeu. Quant à la démocratisation du second degré, c'est un impératif éducatif, social et démocratique. Il faut y répondre par la mise en place d'un enseignement de qualité pour toutes et tous : toute une génération peut accéder à un haut niveau d'exigences quant aux savoirs à acquérir.

Pour atteindre ces objectifs, le SNES-FSU porte un projet articulé autour de quelques mesures fortes.

- **Des mesures d'urgence pour la rentrée 2022**
- **Une revalorisation des personnels, sans contreparties**
- **Diminution des effectifs dans les classes**
- **Création d'emplois de professeurs, CPE, PsyEN, AED, AESH**
- **Abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et rétablissement de toutes les compétences des commissions paritaires**
- **La reconstruction du collège**
- **Remise à plat de la réforme du lycée**
- **Abandon de ParcoursSup**
- **Une carte de l'éducation prioritaire revue et élargie**
- **Un service public d'orientation renforcé**
- **AESH : un vrai statut, un vrai salaire !**
- **Lutte contre la précarité**
- **Un grand plan d'investissement, en lien avec les collectivités territoriales, pour adapter les établissements au contexte environnemental et au contexte sanitaire**
- **La mise en place d'une réelle médecine du travail.**

Pour en savoir plus



Premier syndicat dans le second degré, le SNES-FSU construit son projet avec les collègues, dans les établissements, les réunions, les stages, en consultant ses syndiqués. Ensemble, faisons-le vivre au quotidien : interpellons les candidates et les candidats aux différentes élections, partageons-le dans nos établissements scolaires auprès des collègues et des parents d'élèves. Ensemble, agissons pour l'avenir de nos métiers, de nos collègues et de nos lycées !

<https://www.snes.edu/>
<https://www.snes.edu/education2022/>



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :

Christelle Blayo, Florence Corbé, Cécile Delianne, Marie Haye, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Daniel Le Mouel, Françoise Ménard, Céline Pella, François Peschard, Jeffrey-Gaylord Remaud.